



Sema Global Services

Le 22 janvier 2003

Le jeudi 16 janvier 2003 a eu lieu la première réunion sur les NAO (négociations annuelles obligatoires) avec le DRH. Les sujets suivants ont été abordés :

- Les salaires
- Le référentiel des fonctions
- La gestion de l'emploi prévisionnel
- Régimes de retraites
- Régimes de prévoyance & complémentaire santé.

Sur la forme :

Les organisations syndicales ont demandé l'ouverture des négociations le 29/11/2002, le DRH a daigné nous répondre le 08/01/2003 pour fixer la première rencontre le 15/01/2003. Malgré ce laps de temps nous sommes une nouvelle fois obligés de constater que les sujets de la réunion ont été préparés à la légère.

Salaires : aucun document fourni ni avant, ni au cours de la réunion, comme cela se pratiquait les années antérieures, malgré l'obligation légale de produire un état des rémunérations avant d'aborder les négociations.

Régimes de retraites, santé prévoyance : Un document écrit de très mauvaise qualité a été remis. Ce document visiblement non relu a été amendé en séance pour le rendre compréhensible.

Sur le fond :

Salaires : les « négociations » n'ont jamais été closes pour 2002. Pour 2003 le DRH s'est déclaré incapable de faire une proposition.

Retraites ARRCO et AGIRC : Le DRH souhaite harmoniser les régimes avec Schlumberger.

L'harmonisation des taux sur les caisses de retraites va se traduire par une hausse des charges des salariés notamment pour l'AGIRC : augmentation de 2,5% de la part salariale et diminution d'autant de la part patronale. La direction propose cependant une compensation pour les bas salaires et les personnes non augmentées sous réserve d'autres compensations.

Prévoyance santé : la direction annonce une baisse des cotisations salariés et employeurs, sans aucune autre précision, ainsi que la suppression de la cotisation conjoint ou la « baisse » comme écrit dans le document fourni par le DRH.

La direction souhaite inclure ces baisses dans un éventuel maintien du salaire net. La cotisation pour la couverture médicale du conjoint salarié date de 1997. Jusqu'en 2000, le paiement de cette cotisation volontaire, qui n'est pas un élément de salaire, se faisait par prélèvement direct par l'organisme et la DRH n'était pas informée des affiliations des conjoints.

Concernant le régime de prévoyance et de santé, les négociations ont débuté dans le groupe au cours du dernier trimestre 2002. A ce jour, à part la répartition des éventuels taux de cotisations, le DRH a été incapable d'apporter une réponse quant au nouveau contrat, à son champ d'application, au maintien des garanties, ...

Les dernières négociations, la réunion sur les NAO, nous laissent à penser que le DRH n'a pas la volonté de négocier réellement et sérieusement sinon il agirait autrement. Nous pensons que tout ceci n'est qu'illusion, le passage imposé par la loi, d'ailleurs le DRH n'a pas pris le soin de rédiger le procès-verbal de désaccord pour l'an passé, même s'il ne s'agit que d'une simple formalité légale. Déjà, lors du dernier Conseil d'Administration une déclaration commune de tous les syndicats demandait si l'objectif de la direction était de mettre les organisations syndicales à genoux.

Concernant la volonté de la Direction de procéder à une harmonisation au sein du groupe, nous rappellerons notre position : les salariés ne doivent pas y perdre et le salaire net doit être garanti.